

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1177**19 novembre 2004****SOMMAIRE**

Absolute Care S.A., Luxembourg	56490	Fiscalux, S.à r.l., Hautcharage	56450
AGSI, Agence Générale et Service d'Investissement S.A., Bergem	56454	French Fashion S.A., Luxembourg	56473
AGSI, Agence Générale et Service d'Investissement S.A., Bergem	56455	Giraud Luxembourg S.A., Bettembourg	56467
AGSI, Agence Générale et Service d'Investissement S.A., Bergem	56455	Giraud Luxembourg S.A., Bettembourg	56467
Alternative Leaders Investissements S.A., Luxembourg	56483	Gitrog Capital, S.à r.l., Luxembourg	56463
Anglogold International Holdings S.A., Luxembourg	56460	Greenfield Holdings, S.à r.l., Luxembourg	56476
Anglogold International Holdings S.A., Luxembourg	56460	Holgard S.A., Luxembourg	56481
Anglogold International Holdings S.A., Luxembourg	56460	Hultet S.A., Luxembourg	56476
Arakangas, S.à r.l., Luxembourg	56473	Hysope Investment S.A., Luxembourg	56484
Artepoly's S.A., Luxembourg	56452	International Training for Success, S.à r.l., Luxembourg	56477
Artulux, S.à r.l., Luxembourg	56468	International Training for Success, S.à r.l., Luxembourg	56478
Autoétoile, S.à r.l., Sanem	56457	J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxembourg	56451
Autoétoile, S.à r.l., Sanem	56458	J.P. Morgan Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg	56464
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	56489	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	56481
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	56489	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	56484
Challenger Holding S.A., Luxembourg	56478	Kormann, Maier & Associates, S.à r.l., Luxembourg	56469
Christinvest S.A., Luxembourg	56482	Luckerath S.A., Luxembourg	56471
CMS Management Services S.A., Luxembourg	56469	Luxors, S.à r.l., Luxembourg	56462
CMS Management Services S.A., Luxembourg	56469	Luxors, S.à r.l., Luxembourg	56462
Comfilux S.A., Junglinster	56479	M.O. Reinsurance S.A., Münsbach	56479
Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale S.A., Diekirch	56472	Magnum Capital S.A.H., Luxembourg	56480
Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale S.A., Diekirch	56473	Market Overview S.A., Strassen	56456
Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg	56485	Market Overview S.A., Strassen	56457
Cum Laude S.A., Luxembourg	56481	Merloni Progetti International S.A., Luxembourg	56485
D.T.P. Philippi, S.à r.l., Remich	56460	Merloni Termosanitari International S.A., Luxembourg	56461
Dacotrans International Holding S.A., Luxembourg	56480	Metelco S.A., Luxembourg	56461
ECL Investissements Holding S.A., Luxembourg	56474	Metelco S.A., Luxembourg	56461
Eurograin S.A., Luxembourg	56470	Navale Baltique S.A., Luxembourg	56475
Finpart International S.A., Luxembourg	56467	NPI (International), S.à r.l., Luxembourg	56451
Finpart International S.A., Luxembourg	56468	NPI (International), S.à r.l., Luxembourg	56451
		NPI (Europe), S.à r.l., Luxembourg	56464
		NPI (Europe), S.à r.l., Luxembourg	56464
		NPI (Finance), S.à r.l., Luxembourg	56465
		NPI (Finance), S.à r.l., Luxembourg	56465

NPI (Services), S.à r.l., Luxembourg	56466	Semeraro Real Estate Lux S.A., Luxembourg	56486
NPI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56484	Semerca Investments S.A., Luxembourg	56466
Point J S.A., Luxembourg	56450	Semerca Investments S.A., Luxembourg	56466
Primorec S.A.	56478	Spaqui S.A., Luxembourg	56482
Radianz Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56454	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	56459
Reacomex S.A., Münsbach	56463	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg	56459
Reacomex S.A., Münsbach	56463	Thiel Air Sea Logistics, S.à r.l., Luxembourg	56453
Reacomex S.A., Münsbach	56463	Thiel HCL+S GmbH, Thiel HealthCare Logistics + Services Luxembourg, Grevenmacher	56476
Sabelinvest S.A., Luxembourg	56459	TLK Holding S.A., Luxembourg	56462
Samas Luxembourg S.A., Luxembourg	56475	Valorem Investissements S.A., Luxembourg	56483
Save International S.A., Luxembourg	56465		

POINT J S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.495.

L'an deux mille quatre, le trois août.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme POINT J S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.495.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant 3 rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Mademoiselle Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement 31 Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Joseph Jacquemin, gérant, demeurant 8 rue de la Plaine à F-54 Doncourt-lès-Longuyon.

Le bureau constate:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte les démissions de Messieurs Philippe Accard et David Jacquemin de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société à compter de ce jour et leurs donnent quitus.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Léon Quiring demeurant 145 Rue de Loris Batignani à F-54640 Tucquegnieux.
- Monsieur Nadir Sebaa demeurant 31 rue de la Seine à F-54 Haucourt-Moulaine.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale statutaire en 2010.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075752.3/1091/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

FISCALUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4935 Hautcharage, 7, rue Eugène Mouschand.
R. C. Luxembourg B 89.696.

Le bilan 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076229.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 73.205.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
C. Putzeis
Administrateur

(076029.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.982.

RECTIFICATIF

Sur la notification de L'Assemblée Générale Annuelle pour l'année 2002, tenue en date du 20 avril 2004, et publiée au registre du commerce sous le numéro L040041159.5 ainsi que sur le formulaire de réquisition se référant à la même Assemblée et publié sous le numéro L140041159.4, par erreur, MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. a été élue en tant que Gérant B de la société au lieu de FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Les membres du conseil de gérance sont donc les suivants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

Mr. Donald J. Mackenzie - Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076160.3/683/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.982.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 août 2004, du rapport du Gérant de la société NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Le rapport de gestion du Gérant pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.

2. Les bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

3. Décharge est accordée au Gérant pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

Mr. Donald J. Mackenzie - Gérant B

4. La perte qui s'élève à EUR 5.209,20 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076153.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ARTEPOLY'S S.A., Société Anonyme,
(anc. C.I.P.O. PALMERIS S.A.).
Siège social: L-1540 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.102.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 septembre 2004

L'an deux mille quatre, le quatorze septembre.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société ARTEPOLY'S S.A, une société anonyme ayant son siège social au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée initialement sous la dénomination INITIAL, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), N° 227 du 26 mai 1995.

L'assemblée a été convoquée à la demande de Monsieur Gérard Lheritier, actionnaire possédant plus de 80% d'actions de la société.

L'assemblée est déclarée ouverte à 10h30 dans les locaux de la société sous la Présidence de Monsieur Gérard Lheritier, demeurant à Luxembourg qui désigne comme scrutateur, Monsieur Benoît Parisse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose:

I. Les actionnaires sont tous présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations

II. Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration
2. Nomination d'un nouvel Administrateur Délégué
3. Quitus à donner à l'ancien conseil d'administration
4. Pouvoir à donner

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Suite au départ de Madame Annie Chevalier pour raisons personnelles,

Suite à la démission en date du 2 juin 2004 de l'ancien conseil d'administration composé de: Madame Annie Chevalier, Madame Anita Chauvier et Madame Marie Claire Flamion

l'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat, un nouveau Conseil d'Administration qui sera composé de:

- Monsieur Gérard Lheritier, demeurant 103, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
- Monsieur Philippe Fontana, demeurant 76 Bis, rue des plantes, 75014 Paris, France.
- Monsieur Fabien Alonso, demeurant 477, chemin du Valbosquet, 06600 Antibes, France.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de cinq ans, leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Messieurs Lheritier, Fontana et Alonso acceptent leur nomination aux fonctions d'administrateur pour une durée de cinq ans.

Leurs lettres d'acceptation aux fonctions d'administrateur sont jointes au présent procès-verbal.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat, comme Administrateur-délégué de la société anonyme ARTEPOLY'S S.A, prédésignée:

- Monsieur Gérard Lheritier, préqualifié.

Monsieur Lheritier peut engager la société conformément aux dispositions prévues dans les statuts de la société anonyme ARTEPOLY'S S.A, prédésignée.

Monsieur Gérard Lheritier, préqualifié, accepte sa nomination en tant qu'Administrateur-délégué. Sa lettre d'acceptation est jointe au présent procès-verbal.

Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée se prononcera sur le quitus à donner à la gestion des anciens administrateurs, Madame Anita Chauvier et Madame Marie-Claire Flamion et à l'ancien Administrateur-délégué, Madame Annie Chevalier, lorsque le rapport définitif de Monsieur Potier, Commissaire aux Comptes, sera remis à la fin de l'année 2004.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée par CALWAM SA LTD, représentée par Monsieur Lheritier

Quatrième résolution

L'assemblée délègue tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité légale.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les Actionnaires.

A. Chevalier / B. Parisse / G. Lheritier

Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03834. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076333.3/850/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

THIEL AIR SEA LOGISTICS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center.

H. R. Luxembourg B 82.231.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft THIEL AS LOGISTICS AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg,

hier vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, Jurist, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 8. September 2004.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Die Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THIEL AIR SEA LOGISTICS, S.à r.l, mit Sitz in L-1360 Luxembourg-Airport, Luxair Cargo Center, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 23. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1128, vom 7. Dezember 2001, und abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 23, vom 8. Januar 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 82.231.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000,- (hunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Sämtliche 4.000 (viertausend) Gesellschaftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin THIEL AS LOGISTICS AG, vorbenannt.

III.- Die Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichtet sich sämtliche noch eventuell

geschuldete Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

IV.- Den Geschäftsführern Herrn Michael Villinger, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-61462 Königstein im Taunus, Wiesbadener Str. 8, und Herrn Klaus Hrazdira, Speditionskaufmann, wohnhaft in A-5113 St. Georgen, Obereching 1/5, wird für die Ausübung ihrer Mandate als Geschäftsführer Entlastung erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren bei der THIEL LOGISTIK AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, Potaschberg, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der alleinigen Gesellschafterin zur Last.

Worüber urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg- Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Vollmachtnehmer, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Chantrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145S, fol. 6, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. September 2004.

T. Metzler.

(076467.3/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

RADIANZ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.246.

Extrait d'une décision circulaire du conseil de gérance en date du 10 août 2004

Il résulte d'une décision circulaire du conseil de gérance de la Société en date du 10 août 2004 que le siège social de la Société est transféré au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour RADIANZ LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075986.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AGSI, AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

R. C. Luxembourg B 63.005.

En date du 10 septembre 2004 à 10.00 heures au siège 3, rue de Schifflange à Bergem s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la AGSI S.A. inscrite au RC sous le numéro B 63.005.

L'assemblée est présidée par M. Saksida Ernest, agent immobilier demeurant à L-5671 Altwies qui désigne comme secrétaire Mme Yedemska Iryna, employée privée demeurant à L-5671 Altwies. L'assemblée élit comme scrutateur M. Penning Jean demeurant à Bettembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie d'acter ce qui suit:

1. les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le bureau de l'assemblée. La liste de présence reste annexée aux présentes délibérations

2. il résulte de la liste de présence que cinquante (50) actions représentant exactement la moitié du capital sont présentes ou représentées et sans que la propriété de ces titres ne soit contestée. Quinze (15) actions cédées à M. Krier Ernest par contrat sous seing privé en date du 11 septembre 2003 annexé en copie aux présentes faisant partie d'un titre au porteur de cinquante (50) actions sont représentées de sorte que l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

3. que l'ordre du jour est le suivant:

- Révocation de l'administrateur délégué avec décharge pleine et entière
- Nomination d'un nouvel administrateur délégué
- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes M. David François, refus de lui donner décharge
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration
- Procédure définitive à prendre envers l'associé M. Fank Jean-Paul avec discussion de l'impossibilité d'approuver le bilan 2004
- Divers.

L'assemblée ayant approuvée les déclarations qui précèdent prend à la majorité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque avec effet le 10 septembre 2004 l'administrateur M. Chalvet Daniel en le remerciant pour ses bons et loyaux services ainsi qu'en lui accordant décharge pleine et entière.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration sera autorisé à nommer comme nouvelle administrateur-déléguée Mme Yedemska Iryna, avec effet le 10 septembre 2004, avec tout pouvoir pour engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes M. David François mais refuse de lui donner décharge étant donné que le commissaire a remis à un actionnaire en la personne de M. Fank Jean-Paul qui n'était ni membre du conseil d'administration ni mandaté tous les documents comptables qui lui ont été confiés et que ce dernier refuse de remettre au siège. Messieurs Fank et David seront tenus pour responsables des problèmes administratifs et financiers résultant pour la société de l'absence de comptabilité complète et du manque de documents comptables.

Quatrième résolution

Le nouveau commissaire aux comptes est nommé dans la personne morale ACCURATE S.A. à Frisange.

Cinquième résolution

Un nouveau membre d'administration est élu en la personne de M. Penning Jean avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée charge le conseil d'administration de prendre toute mesure utile, nécessaire et conservatoire à l'encontre de l'associé M. Fank Jean-Paul avec la volonté explicite d'ester en justice pour:

- détournement de documents comptables et autres appartenant à la société
- abus de biens sociaux, détournement de fonds et abus de confiance portant notamment sur des prélèvements ni justifiés ni autorisés sur les comptes ING et BGL. En outre le conseil d'administration est autorisé à prendre toute mesure utile à l'encontre de la FIDUCIAIRE EUROPEENNE dont l'administrateur-délégué François David a remis à M. Fank les documents comptables qui manque actuellement à AGSI S.A. et qui n'a pas effectué complètement les travaux pour 2003. En plus il est constaté que les éléments mobiliers dont voiture et installation de bureau manque.
- l'assemblée constate que le conseil d'administration est dans l'impossibilité de soumettre un bilan suite à la première constatation de cette résolution.

Septième résolution

L'assemblée donne l'autorisation au conseil d'administration de signer avec l'administrateur délégué les contrats adéquats à sa fonction. En même temps, l'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur pour une durée de six (6) ans à partir du 10 septembre 2004.

Plus rien n'était à l'ordre du jour.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02467. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075774.3/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AGSI, AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.
R. C. Luxembourg B 63.005.

Conformément à l'assemblée extraordinaire du 10 septembre 2004, le conseil d'administration se compose avec effet du 10 septembre 2004 comme suit:

- Mme Yedemska Iryna, employée privée, demeurant au 12, route de Filsdorf, L-5671 Altwies
- M. Krier Steve, ouvrier communal, demeurant au 6, rue de l'Ecole, L-5761 Aspelt
- M. Penning Jean, employé privé, demeurant au 91, route d'Esch, L-3230 Bettembourg

Le commissaire aux comptes est la société ACCURATE S.A., 6a, rue de Luxembourg, L-1572 Frisange.

A l'administrateur-délégué sortant M. Chalvet Daniel, rue St. Martin, F-57400 Saarebourg décharge pleine et entière fut accordé.

Aucune décharge fut accordé au commissaire aux comptes M. David François, demeurant au 83a, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Pour publication conforme

Conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075776.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

AGSI, AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.
R. C. Luxembourg B 63.005.

Réunion du Conseil d'Administration de la société

Aujourd'hui, le 10 septembre 2004,

S'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme AGSI AGENCE GENERALE ET SERVICE D'INVESTISSEMENT S.A., à savoir:

- Mme Yedemska Iryna, employée privée, demeurant au 12, route de Filsdorf, L-5671 Altwies
- M. Krier Steve, ouvrier communal demeurant au 6, rue de l'Ecole, L-5761 Aspelt
- M. Penning Jean, employé privé, demeurant au 91, route d'Esch, L-3230 Bettembourg

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Mme Yedemska Iryna, demeurant au 12, route de Filsdorf, L-5671 Altwies, avec tous pouvoirs pour engager valablement le société en toutes circonstances par signature conjointement avec celle d'un autre administrateur.

Ainsi décidé à Bergem, le 10 septembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075777.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

MARKET OVERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.395.

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARKET OVERVIEW S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102.395, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2004, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Frisange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à Trintange.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Béatrice Pauls, employée privée, demeurant à Strassen.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent quatre-vingt mille trente et une (180.031) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

2. Modification de l'article 9 des statuts comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

3. Suppression du 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts.

4. Constatation de la libération du solde du capital social.

5. Nomination d'un cinquième administrateur.

6. Qualification des administrateurs comme catégorie A ou B.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sont désignés de catégorie A ou de catégorie B.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.»

*Troisième résolution*L'assemblée décide de supprimer le 1^{er} alinéa de l'article 10 des statuts.*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de reporter ce point à l'ordre du jour à une prochaine assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur de catégorie A:

Madame Brigitte Abadie-Bastien, administrateur de sociétés, née à Toulouse (France), le 2 décembre 1958, demeurant à F-31140 Aucamville (France), 4, Impasse Tibiran.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.

Sixième résolution

Les administrateurs actuels sont nommés:

- administrateurs de catégorie A:

Monsieur Patrick Abadie

- administrateurs de catégorie B:

Monsieur Frédéric Monceau

Monsieur Karl Louarn

Monsieur Stéphane Morelle

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Monceau, P. Da Silva, B. Pauls, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 61, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076472.3/242/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

MARKET OVERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 102.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076473.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

AUTOETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 10, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 40.236.

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

La société AUTOETOILE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4601 Differdange, 79-81, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C n° 432 en date du 28 septembre 1992,

ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

1. Monsieur Armando Dos Anjos, mécanicien-vendeur, demeurant à L-4985 Sanem, 10, rue du Verger,

2. Monsieur Manuel Dos Anjos, ajusteur-mécanicien, demeurant à L-4601 Differdange, 81, avenue de la Liberté,

3. Monsieur Armando Dos Anjos, prénommé, agissant en nom personnel,

4. Monsieur Manuel Dos Anjos, prénommé, agissant en nom personnel,

5. Madame Vera Rodrigues Ribeiro Anceriz, indépendante, demeurant à L-4985 Sanem, 10, rue du Verger, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1. Monsieur Armando Dos Anjos, prénommé: deux cent cinquante parts sociales 250

2. Monsieur Manuel Dos Anjos, prénommé: deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales 500

Par les présentes, Monsieur Manuel Dos Anjos, prénommé, déclare céder et transporter les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Madame Vera Rodrigues Ribeiro Anceriz, prénommée, cet acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue de la cessionnaire à l'instant même, dont quittance.

Suite à la prédite cession de parts, le cessionnaire libère le cédant de tous engagements qu'il aurait pu contracter en sa qualité d'associé-gérant de la société, et ceci notamment en ce qui concerne les engagements envers les banques, les fournisseurs, les tiers et à l'égard de la société elle-même. Ainsi, le cessionnaire garantit au cédant qu'il ne pourra plus être tenu responsable de toutes dettes de la société, résultant de l'activité de la société du temps où il a été associé-gérant. Enfin, le cessionnaire s'engage à se substituer à première demande, soit du cédant, soit de tout tiers ayant un intérêt, au cédant si ce dernier devait être appelé à payer une quelconque dette de la société, concernant l'activité sociale du temps où il était associé-gérant.

La société à responsabilité limitée AUTOETOILE, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1. Monsieur Armando Dos Anjos, prénommé: deux cent cinquante parts sociales.	250
2. Madame Vera Rodrigues Ribeiro Anceriz, prénommée: deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire dont ils déclarent avoir connu l'ordre du jour au préalable et à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ils prennent, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de ses deux gérants Messieurs Armando et Manuel Dos Anjos, et leur accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de leurs mandats.
2. L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Armando Dos Anjos, prénommé.
3. L'assemblée générale décide d'appeler aux fonctions de gérante administrative pour une durée indéterminée: Madame Vera Rodrigues Ribeiro Anceriz, prénommée.
4. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant technique.
5. L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Sanem.
6. Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Sanem. (...)»

7. L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4985 Sanem, 10, rue du Verger.

8. L'assemblée générale décide de convertir le capital social en euros qui s'élève désormais provisoirement à EUR 12.394,68.

9. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) pour le porter de son montant provisoire de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par un versement en espèces d'un montant de cent cinq virgule trente-deux euros (EUR 105,32) sur un compte de la société, ce qui est expressément constaté par le notaire, sans création de parts sociales nouvelles.

10. Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges du présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: A. Dos Anjos, M. Dos Anjos, V. Rodrigues Ribeiro Anceriz, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2004, vol. 887, fol. 64, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 septembre 2004.

R. Schuman.

(076420.3/237/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

AUTOETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 10, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 40.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

R. Schuman.

(076421.3/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(076252.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 septembre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale	258,85 EUR
- profit à reporter	4.918,15 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076232.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SABELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.515.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 02 août 2004, que le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée par Monsieur Jean-Paul Morimont (Annexe 1) de sa fonction d'Administrateur-Délégué de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet au 31 juillet 2004, Monsieur Clément Hubert Baisi, employé, demeurant à rue Champ du Pinot, 85/ B B-4671 Blégny, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Morimont, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, Monsieur Clément Hubert Baisi, Administrateur-Délégué. Conformément à l'article 6 des statuts de la société, la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Le Conseil d'Administration

M. La Rocca

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075872.3/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

ANGLOGOLD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 90.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

M.J.M. Lagesse

Administrateur

(076219.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ANGLOGOLD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 90.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Ajournée du 16 septembre 2004

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

Les administrateurs et le commissaire sont déchargés de leur responsabilité pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Un montant de USD 72.533,00 correspondant à la perte de l'exercice est reporté.

Les activités de la société continuent malgré le fait que les pertes accumulées dépassent 75% du capital.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

M.J.M. Lagesse

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076217.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ANGLOGOLD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 90.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2004

Les délibérations sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été reportées.

Le mandat des administrateurs suivants, Messieurs R.P. Edey, J.G. Best and M.J.M. Lagesse, a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Le mandat de Commissaire de ERNST & YOUNG S.A. a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

M.J.M. Lagesse

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076222.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

D.T.P. PHILIPPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 82.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 13 septembre 2004.

Pour D.T.P., S.à r.l.

INTERNATIONAL CONSULTING WORLDWIDE, S.à r.l.

Signature

(076050.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

METELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.451.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03425, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076155.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

METELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 66.451.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle
tenue extraordinairement en date du 15 septembre 2004*

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Monsieur Ulf Westberg, administrateur de société, Stockholm, Suède,

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg,

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg.

- A été ré-élu commissaire aux comptes pour la même période:

- Madame Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076156.3/050/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MERLONI TERMOSANITARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.845.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration émis par voie circulaire en date du 02 août 2004, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la décision suivante:

Première et unique décision

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte, la démission présentée par Monsieur Jean-Paul Morimont de sa fonction d'Administrateur-Délégué de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet au 31 juillet 2004, Monsieur Clément Hubert Baisi, employé, demeurant à rue Champ du Pinot, 85/B B-4671 Bléigny, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Morimont, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration décide de déléguer à Monsieur Clément Hubert Baisi, la gestion journalière de la société. A cet effet, Monsieur Clément Hubert Baisi portera le titre d'Administrateur-Délégué. Conformément aux articles 9 et 10 des statuts de la société, la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Le conseil d'administration

M. La Rocca

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075875.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

LUXORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Signature.

(076012.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

LUXORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 89.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 août 2004

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître un bénéfice de EUR 5.192,09.
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:
 - Compensation des pertes antérieures: 2.909,04 EUR
 - Réserve légale: 260,00 EUR
 - Autres réserves 2.023,05 EUR
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076011.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

TLK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 84.916.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2004

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 sont approuvés à l'unanimité;
- par votes spéciaux en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi de 1915 telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale après délibération décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2003 dépassent 75 % du capital souscrit de la Société.
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2003;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. Nebojsa Saranovic;
- M. Anthony Shteynberg
- SOLON DIRECTOR LIMITED.

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076110.3/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 47.825.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03589, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(076131.3/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 47.825.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 mai 2004

«3. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Claude Dierkens de son poste d'Administrateur avec effet au 20 janvier 2004.

4. Le Conseil décide de nommer Monsieur Claude Stiennon en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Dierkens avec effet au 20 janvier 2004.

Par conséquent Monsieur Claude Stiennon sera désormais Administrateur Délégué de la société, ce qu'il accepte.»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076129.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 47.825.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 août 2004

«6. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Dierkens de son poste d'Administrateur avec effet au 20 janvier 2004.

7. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Claude Stiennon en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Dierkens avec effet au 20 janvier 2004. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005.

8. L'Assemblée reconduit la Société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que Réviseur Indépendant de la Société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005.»

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076128.3/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GITROG CAPITAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 91.911.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AU03418, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076147.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

NPI (EUROPE), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A / Gérant A

Signatures / Signatures

(076143.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.980.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 août 2004, du rapport des Gérants de la société NPI (EUROPE), S.à r.l., que les associés ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Le rapports de gestion des Gérants pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.

2. Le bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

3. Décharge est accordée aux Gérants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

M. Edward Keefe - Gérant B

4. La perte qui s'élève à EUR, 5.642,20 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (EUROPE), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076141.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J.P. MORGAN LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 81.068.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance du 9 août 2004***Démissions - Nominations**

- Le Conseil de Gérance a accepté la démission de Madame Hilary Porteous en tant que Manager A avec effet au 9 août 2004.

- Le Conseil propose par conséquent de nommer M. Eric Petges en tant que Manager A en remplacement de Madame Hilary Porteous, avec effet au 10 août 2004.

La société est engagée par les signatures conjointes d'un Manager A et d'un Manager B.

Composition du Conseil de Gérance

Le conseil se compose comme suit:

- Michael Schmirler, Gérant, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg; Manager A

- Elena Korablina, Gérant 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg; Manager B

- Caroline Putzeis, Gérant, 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg; Manager B

- Eric Petges, Gérant, 13 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg; Manager A

E. Korablina / M. Schmirler

Manager B / Manager A

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076025.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (FINANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2004, réf. LSO-AU03394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

NPI (FINANCE), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A / Gérant A

Signatures / Signatures

(076150.3/683/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (FINANCE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.981.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 août 2004, du rapport des Gérants de la société NPI (FINANCE), S.à r.l., que l'associé unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Le rapport de gestion des Gérants pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.
2. Les bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

3. Décharge est accordée aux Gérants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A

Mela Lew - Gérant B

4. La perte qui s'élève à EUR 5.323,89 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NPI (FINANCE), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076148.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.419.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 14 septembre 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlainne de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

- Monsieur Pietro Feller, né le 25 octobre 1974, à Milano (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur, et se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005, statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076096.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SEMERCA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.444.

Les comptes annuels au 30 juin 2003 et au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076158.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SEMERCA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.444.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle
tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2004*

- Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg,

Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg,

Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg.

- A été réélu commissaire aux comptes pour la même période:

H.R.T. REVISION S.à r.l., Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076159.3/050/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.984.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 août 2004, du rapport des Gérants de la société NPI (SERVICES), S.à r.l. que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Le rapport de gestion des Gérants pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.

2. Le bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.

3. Décharge est accordée aux Gérants pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.- Gérant A;

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.- Gérant A;

Mme Jeanne Henry - Gérant B.

4. La perte qui s'élève à EUR 333.443,09 est reportée.

5. Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50 % du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NPI (SERVICES), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076164.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GIRAUD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck II.
R. C. Luxembourg B 72.801.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Signature.

(076013.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GIRAUD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Schéleck II.
R. C. Luxembourg B 72.801.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2004

1. Les rapports du conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sont approuvés.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître du EUR 547.359,19
3. L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la façon suivante:

- Dividendes	273.670,- EUR
--------------------	---------------

 Soit EUR 273,67 (deux cent soixante-treize Euros et soixante-sept cents) par action. Les dividendes seront répartis entre tous les actionnaires au prorata de leurs participations respectives dans la Société.

- Autres réserves. 273.689,19 EUR

4. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

Bettembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076010.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.755.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 mars 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 17 mars 2004 que Monsieur Gian Maria Argentini, employé privé, demeurant Via Don Mazzolari 36 Besana Brianza (MI), démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 19 mars 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant Via Solferino 56, I-20121 Milano.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à la prochaine assemblée générale pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Vanderkerken, employé privé, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.
- Gianluigi Facchini, employé privé, demeurant Via Mercato 18, à Milan, Italie.
- Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant Via Solferino 56, I-20121 Milano.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076125.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 64.755.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 10 mai 2004 que:

- les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- l'assemblée a ratifié le mandat de Madame Manuela Giorgetti, qui avait été cooptée par décision du conseil d'administration en date du 19 mars 2004.
- les mandats d'administrateur de Monsieur Gianluigi Facchini, entrepreneur, ayant son adresse professionnelle au Via Mercato 18, Milan, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Madame Manuela Giorgetti, employée privée, demeurant à Via Solferino 56, I-20121 Milano ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004.
- le mandat de commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg n'a pas été renouvelé.
- MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société KPMG AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076127.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ARTULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 70.345.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue à Luxembourg le 2 septembre 2004 à 10.00 heures.*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les rapports du Conseil de Gérance sont approuvés;
- Le Bilan et le Compte de Profits et Pertes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003, et l'affectation des résultats sont approuvés;
- Le report d'une perte de 181.766,58 Euros de l'exercice 2002 vers l'exercice suivant est approuvé;
- Le report d'une perte de 181.065,64 de l'exercice 2003 vers l'exercice suivant est approuvé;
- Décharge est donnée au Gérant pour l'exercice de son mandat au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003;
- La société continuera son activité, malgré l'existence d'une perte supérieure à 50 % du capital social au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003;
- La démission de AMICORP LUXEMBOURG S.A. en tant que Gérant de la société est acceptée;
- Décharge entière et inconditionnelle est donnée à AMICORP LUXEMBOURG S.A. pour l'exercice de ces fonctions en tant que Gérant de la Société;
- Acceptation, approbation et ratification du transfert du siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 14, rue du Marché-aux-Herbes à dater du 3 janvier 2004;
- La nomination de EUROLEX MANAGEMENT S.A. avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg en tant que Gérant est acceptée à partir du jour de cette assemblée.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ARTULUX S.à r.l.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Gérant

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075763.3/4287/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.525.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(076260.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 14 septembre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale: 326,45 EUR

- profit à reporter: 6.202,55 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076221.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

KORMANN, MAIER & ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.701.

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KORMANN, MAIER & ASSOCIATES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 12 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 370 du 11 octobre 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 461 du 16 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie Carbotti-Prieur, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Antonella Bocci, employée privée, demeurant à Howald.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice comprenant l'ordre du jour publiée au Luxemburger Wort les 6 et 19 août 2004 ainsi que dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations des 6 et 19 août 2004.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Décharge accordée aux gérants.

4.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Alex Benoy, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux gérants de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire-vérificateur:

Monsieur Jean-Marie Bodén, demeurant aux 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. Carbotti-Prieur, A. Bocci, R. Rocha Melanda, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076465.3/242/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**EUROGRAIN S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 83.658.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROGRAIN S.A. en liquidation, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 187 du 2 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 679 du 2 mai 2002. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1459 du 9 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Treis, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christiane Schreiber, employée privée, demeurant à Bettborn.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Diane Sauerwein, comptable, demeurant à Bascharage.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence et le cas échéant les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur.

2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3.- Prononciation de la clôture de la liquidation.

IV.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} septembre 2004, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur à la liquidation LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 257, route d'Esch,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a abordé son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation:

L'assemblée entend le rapport de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Monsieur Joseph Treis de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'assemblée donne également décharge au commissaire-vérificateur pour l'exécution de son mandat.

2) Clôture de la liquidation:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société EUROGRAIN S.A. a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Treis, C. Schreiber, D. Sauerwein, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2004, vol. 428, fol. 65, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076464.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LUCKERATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 58.461.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 2 septembre 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société LUCKERATH S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 2 septembre 2004:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires pour une durée de 6 ans.

Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 2 septembre 2004.

3) Du profit qui s'élève à EUR 155.965,81, un montant de EUR 7.798,29 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUCKERATH S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076137.3/683/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 75.434.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE S.A., avec siège social à L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin Bref,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.434,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 10 août 2000,

ayant un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), entièrement souscrites et libérées,

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain Hilbert, administrateur de sociétés, demeurant à L-9295 Tandel, 6, Veiannerstross.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-9227 Diekirch, 18, Esplanade, et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. alinéa 1^{er}. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

3.- Acceptation de la démission de Monsieur Patrice Meilland en sa fonction de membre du conseil d'administration et révocation de la société FARGO LUXEMBOURG S.A., de sa fonction de commissaire aux comptes avec décharge et confirmation des mandats des administrateurs en cours.

4.- Nomination de la société FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, comme nouveau commissaire aux comptes.

5.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Diekirch et de fixer la nouvelle adresse à L-9227 Diekirch, 18, Esplanade, avec modification afférente de l'article 4 des statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. alinéa 1^{er}. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège de la société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Patrice Meilland, administrateur de sociétés, demeurant à F-49300 Le Puy Saint Bonnet, Le Chiron, en tant que membre du conseil d'administration, et décide la révocation de la société FARGO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Pleine et entière décharge leur est accordée pour l'exécution de leurs mandats.

Les mandats des administrateurs Christian Mariolle De Tizac, Romain Hilbert, Georges Wagner, sont confirmés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 63.836, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: T. Hellers, J. Beicht, R. Hilbert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 août 2004, vol. 358, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): ff. D. Speller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

H. Beck.

(076468.3/201/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION INTERNATIONALE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 18, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 75.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 août 2004.

H. Beck.

(076470.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ARAKANGAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076149.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FRENCH FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.013.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

DORLIN, ayant son siège social à Akara Bldg, 24, De Castro Street, WickhamsCay I, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme FRENCH FASHION S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 864 du 10 octobre 2001.

- La société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir DORLIN, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société FRENCH FASHION S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société FRENCH FASHION S.A.

Les livres et documents comptables de la société FRENCH FASHION S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076456.3/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.776.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

ENKI FOOD S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 4 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1244 du 28 décembre 2001.

- La société a actuellement un capital social de quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir ENKI FOOD S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A.

Les livres et documents comptables de la société ECL INVESTISSEMENTS HOLDING S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 61, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076430.3/242/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

NAVALE BALTIQUE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.124.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le premier septembre.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

DORLIN, ayant son siège social à Akara Bldg, 24, De Castro Street, WickhamsCay I, Road Town, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Dominique Moinil, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 août 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme NAVALE BALTIQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 437 du 5 septembre 1996.

- La société a actuellement un capital social de cinq cent mille dollars américains (500.000,- USD) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100,- USD) chacune, entièrement libérées.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir DORLIN, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société NAVALE BALTIQUE S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société NAVALE BALTIQUE S.A.

Les livres et documents comptables de la société NAVALE BALTIQUE S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076432.3/242/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SAMAS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 95.412.

—
Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société SAMAS LUXEMBOURG S.A. («la Société») en date du 6 septembre 2004 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1. Ratifier la décision du Conseil d'Administration prise par lettre circulaire le 23 avril 2004.
2. Constaté que les comptes annuels au 31 mars 2004 n'ont pas pu être finalisés en date du 6 septembre 2004.
3. Accorder décharge au Conseil pour son retard dans la soumission aux Actionnaires des comptes au 31 mars 2004.
4. Reporter la date de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires jusqu'à la finalisation des comptes du 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMAS LUXEMBOURG S.A.

P. van Denzen

Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076163.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

GREENFIELD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.387.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(076152.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HULTET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 88.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03424, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(076154.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

THIEL HCL+S GmbH, THIEL HealthCare LOGISTICS + SERVICES LUXEMBOURG,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.
H. R. Luxemburg B 85.047.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft THIEL LOGISTIK AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg,

hier vertreten durch Herrn Patrick Chantrain, Jurist, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5 an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 8. September 2004.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten handelnd wie vorerwähnt und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen folgendermaßen zu beurkunden:

I.- Die Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THIEL HealthCare LOGISTICS + SERVICES LUXEMBOURG, GmbH, abgekürzt THIEL HCL+S, GmbH, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 17. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 526, vom 4. April 2002.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 85.047.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 100.000,- (hunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Sämtliche 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin THIEL LOGISTIK AG, vorbenannt.

III.- Die alleinige Gesellschafterin, hier vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafterin handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichtet sich sämtliche noch eventuell geschuldete Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

IV.- Der Geschäftsführerin Frau Stefanie Britz, wohnhaft in D-54298 Igel, Auf Gänsacker 12, wird für die Ausübung ihres Mandats als Geschäftsführerin Entlastung erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren bei der THIEL LOGISTIK AG, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Régionale Potaschberg, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der alleinigen Gesellschafterin zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg- Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Vollmachtnehmer, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Chantrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, vol. 145S, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 20. September 2004.

T. Metzler.

(076466.3/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

INTERNATIONAL TRAINING FOR SUCCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.274.

L'an deux mille quatre, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL TRAINING FOR SUCCESS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 172 du 11 février 2004.

L'assemblée se compose de son seule et unique associé, à savoir:

HACIENDA STIFTUNG, ayant son siège social à Merkurhaus 6, Joseph Rheinberger Strasse, FL-9490 Vaduz, ici représentée par Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 août 2004.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ceci exposé, le comparant prémentionné, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes activités dans le domaine du conseil en Ressources Humaines pour leur organisation, management et gestion dans la définition, la mise en oeuvre des compétences nécessaires à la réalisation des activités et projets industriels et commerciaux d'entreprise.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Zimmer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 septembre 2004, vol. 428, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076475.3/242/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

INTERNATIONAL TRAINING FOR SUCCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 98.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 2004.

H. Hellinckx.

(076477.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CHALLENGER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.727.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 septembre 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Antonio Fernandez Fernandez, ingénieur, demeurant à E-28001 Madrid, Villanueva, 5 4 exterior - derecha, Président

- Monsieur José Manuel Fernandez Fernandez, chimiste, demeurant à E-27001, Lugo, Plaza de Angel Fernandez Gomez, 5-10; Administrateur-Délégué

- Monsieur Antonio Dominguez Arques, ingénieur agraire, demeurant à E-28001 Mar Adriatico, 12, Majadahonda (Madrid); Administrateur-Délégué;

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075779.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

PRIMOREC S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.849.

Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2004

L'Assemblée Générale confirme la nomination provisoire à laquelle a procédé le Conseil d'Administration lors de la réunion du 10 février 2004 et nomme donc, par vote unanime administrateur de la société Monsieur Jean-Michel Dengler pour terminer le mandat de Monsieur Paul Thielen venant à échéance en 2007.

Assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2004

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de Madame Eva Kremer, de Monsieur Marco Goeler et de Monsieur Claude Witry en tant qu'administrateurs de PRIMOREC S.A.

L'Assemblée Générale confirme les nominations provisoires auxquelles a procédé le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2004 et nomme donc, par vote unanime administrateurs de la société Monsieur Alex Nick pour terminer le mandat de Monsieur Claude Witry venant à échéance en 2007 et Monsieur Romain Henrion pour terminer le mandat de Monsieur Marco Goeler venant à échéance en 2007.

L'Assemblée Générale décide de ne pas remplacer pour l'instant le mandat de Madame Eva Kremer.

L'Assemblée Générale nomme, par vote unanime, administrateur-délégué de la société Monsieur Alex Nick.

Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2004

Le conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de nommer M. Didier Dufrane commissaire de PRIMOREC S.A pour l'exercice 2004.

L'Assemblée Générale accepte, par vote anonyme, cette proposition.

Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004

M. Solvi propose de coopter comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Eva Kremer, Monsieur Henri Blaffart, ARCELOR RESEARCH S.A.

Le Conseil d'Administration nomme ainsi provisoirement M Henri Blaffart membre du Conseil d'Administration pour terminer le mandat de Mme Eva Kremer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02415. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076188.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

M.O. REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 37.772.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2004

«5) The Meeting ratifies the cooptation of Mr Silvester Poensgen as Director of the Company. The mandate of Mr Silvester Poensgen as Director of the Company is valid until the Annual General Meeting of the Shareholders of 2005.

6) The mandates of Mr Kazumasa Mizoshita and Mr Masaaki Tsuda as the Directors of the Company are renewed until the Annual General Meeting of Shareholders of 2005.

7) The Meeting elects the company PricewaterhouseCoopers as external Auditor of the Company until the next Annual General Meeting (i.e. 2005).»

Traduction libre de ce qui précède:

«5) L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Silvester Poensgen en tant qu'Administrateur de la société. Le mandat de M. Silvester Poensgen en tant qu'Administrateur de la société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005.

6) Les mandats de Messieurs Kazumasa Mizoshita et Masaaki Tsuda en tant qu'Administrateurs de la société sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005.

7) L'Assemblée élit la société PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2005.»

Pour la société

S. Poensgen

Director and Legal Representative

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076135.3/730/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

COMFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 11A, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.171.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 14 août 2004

La séance est ouverte à 10.00 heures.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: M. André Kayser, demeurant à Imbringen

Secrétaire: M. Christophe Hoff, demeurant à Terville

Scrutateur: M. Michael Duchene, demeurant à Messancy

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que l'ensemble des actionnaires sont représentés, détenant ensemble deux cent cinquante (250) actions;

- que, tous les actionnaires étant représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations légales;

- que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Jean-Paul Kieffer comme administrateur-délégué, et démission de Madame Elcheroth comme commissaire.

2. Nomination d'un nouvel administrateur et d'un nouveau commissaire

Première résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Jean-Paul Kieffer comme administrateur délégué, et la démission de Madame Marianne Elcheroth comme commissaire, et leur donne pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Madame Marianne Elcheroth, épouse André Kayser. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée statutaire de 2010.

Ainsi l'assemblée nomme Mademoiselle Conny Kayser, 24, Remesfeld, L-6195 Imbringen commissaire aux comptes. Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale de 2005

Etant donné que plus rien ne figure à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03212. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076008.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MAGNUM CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 97.018.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 septembre 2004

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de leur fonction d'Administrateur de la société, avec effet au 10 septembre 2004, de:

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Luca Gallinelli, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Monsieur Luca Lazzati, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Madame Irène Acciani, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 10 septembre 2004:

- Monsieur Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Mademoiselle Frédérique Mignon, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Richelle, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, avec effet au 10 septembre 2004, de la société MAZARS S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux comptes de la société, avec effet au 10 septembre 2004, la société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de lui conférer mandat jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale décide enfin de transférer le siège de la société, avec effet au 10 septembre 2004, du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Pour MAGNUM CAPITAL S.A.

C. Blondeau

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03898. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076246.3/565/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DACOTRANS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2004

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée a nommé:

a) comme administrateurs:

Monsieur Tom Felgen, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

Monsieur René Faltz, avocat, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;

Madame Nadia Meyer, directrice, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en remplacement de M. Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.

b) comme commissaire aux comptes

- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076101.3/263/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 24 mai 2004 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandats de:

* Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant 105, route d'Arlon à Mamer,

* Monsieur Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant 11, rue de Fischbach à Blaschette.

* COSAFIN, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, EURAUDIT, S.à r.l., pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076116.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CUM LAUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 62.812.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 31 août 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CUM LAUDE S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002 et de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour les années 2002 et 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour les années 2002 et 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour les années 2002 et 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Les pertes qui s'élève à EUR 6.636,45 pour l'année 2002 et à EUR 10.516,52 pour l'année 2003 sont reportées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CUM LAUDE S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076166.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HOLGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 43.503.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 16 septembre 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Dudelange (L), sont réélus Administrateurs pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

que:

- Monsieur Olivier Henz, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,

est élu Administrateur pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

est élue Commissaire aux Comptes pour une durée de six années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076278.3/802/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SPAQUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 47.623.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 2 juin 2004

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2003 est reportée à une date ultérieure;
- les comptes annuels au 31 décembre 2002 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2002;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire ajournée statuant sur les comptes au 31 décembre 2003, à savoir:

Administrateurs

SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Mr Pelayo Rubio Rubiralta, of Josep Irla I Bosch 8, Barcelona, Spain

Mr Steven Georgala, 4 avenue Eglé, 75008 Paris, France.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075901.3/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

CHRISTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 11, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 48.133.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 15 septembre 2004, à 11.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme CHRISTINVEST S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-Lintgen, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire, Monsieur Dieter Kundler, demeurant à L-Mersch et comme scrutateur Monsieur Michel Gouzée de Harven à L-Luxembourg.

Monsieur le Président constate:

I. Que les actionnaires sont présents, et se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société

Résolution

Le siège social de la société est transféré à:

11, rue Bender à L-1229 Luxembourg

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076095.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VALOREM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.422.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 4 mai 2004

Première résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2003 et décide de reporter le résultat à nouveau.

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Robert Boutonnet, M. Patrice De Maistre et M. Bernard Balestier en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005. Elle accepte la nomination de M. Pierre Delandmeter en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée prend note du changement de dénomination de BILLON & ASSOCIES nouvellement nommés ALTER DOMUS et décide de la reconduction du mandat de ALTER DOMUS en tant que de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour VALOREM INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076038.3/984/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.418.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 4 mai 2004

Première résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2003 et décide de reporter le résultat à nouveau.

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée prend note du changement de dénomination de BILLON & ASSOCIES nouvellement nommés ALTER DOMUS et décide de la reconduction du mandat de ALTER DOMUS en tant que de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076040.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 64.429.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2004

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne pour une période de six années, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle également le mandat du Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYSOPE INVESTMENT S.A.
Société Anonyme Holding
G. Hornick / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076288.3/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.344.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 26 mai 2003 à 15.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des administrateurs:
Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés demeurant 11, rue Fischbach à Blaschette,
Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés demeurant 14, rue de l'Ecole à Eischen
COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée d'un an.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076115.3/1172/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 86.983.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30 août 2004, du rapport des Gérants de la société NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2003.

1. Le rapport de gestion des Gérants pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 est approuvé.
2. Le bilan, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 sont approuvés.
3. Décharge est accordée aux Gérants pour l'année 2003:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A;

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A;

M. Barry Fidelman - Gérant B.

4. La perte qui s'élève à EUR 5.361,18 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076165.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2004

- L'assemblée porte le nombre des membres du conseil d'administration de six à sept administrateurs et nomme nouvel administrateur:

Monsieur Apostolos Tamvakakis, administrateur de sociétés, demeurant à Athènes, Grèce.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch est réélue comme commissaire aux comptes, avec mission de statuer sur les exercices 2002 à 2004.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076103.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 2004 au siège social

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Mme Costanza Molaschi, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan, administrateur;

Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075849.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2004.

SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 102.991.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Monsieur Reno Tonelli, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 19 août 2004.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEMERARO REAL ESTATE LUX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement et à l'acquisition de biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger, à leur exploitation et à leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 août 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en

nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocable par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 5.000 (cinq mille) actions ont été souscrites comme suit par:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Montant souscrit et libéré en EUR</i>
1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée	4.998	49.980
2. M. John Seil, prénommé	1	10
3. M. Reno Tonelli, prénommé	1	10
Totaux:	5.000	50.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.650,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (FO), Italie, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, vol. 144S, fol. 100, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

J. Delvaux.

(076860.3/208/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(076257.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

qui s'est tenue le 14 septembre 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de C.A.S. SERVICES S.A. (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale.	508,40 EUR
- profit à reporter.	9.659,60 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03422. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076233.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ABSOLUTE CARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.999.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the 3rd day of September.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Christer Carenfelt, civic number 410209-0497, residing at Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Sweden.
2. Mrs Birgitta E. Johnsdotter Carenfelt, civic number 421117-0883, residing at Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Sweden.

Both of them represented by Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of ABSOLUTE CARE S.A.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone or together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary of a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital.

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members do who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the another. Such participation shall be deemed equal to physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual general Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable law.

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2005.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Mr Christer Carefelt, prenamed, nine hundred ninety-nine shares	999
2. Mrs Birgitta E. Johnsdotter Carefelt, prenamed, one share	1
Total: one thousand shares	1,000

25% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty Euros (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand eight hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22th June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, in Luxembourg, on 12th January 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Christer Carenfelt, born in Bromma (Sweden), on the 9th of February in 1941, residing at Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Sweden.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Christer Carenfelt together with Mr Mikael Holmberg or Mrs Nadine Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Christer Carenfelt, demeurant à Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Suède.

2. Mme Birgitta E. Johnsdotter Carenfelt, demeurant à Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Suède.

Tous les deux représentés par Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ABSOLUTE CARE S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-me ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir le compte rendu de l'assemblée du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration peut se réunir à la demande du président. L'assemblée du conseil d'administration peut être convoquée si deux administrateurs l'exigent.

Le président présidera seul toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil désignera un autre administrateur en tant que président temporaire par vote de la majorité présente à une telle assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil d'administration sera remis par courrier normal, électronique ou par télégramme, téléfax à tous les administrateurs au moins 48 heures avant le jour prévu pour une telle assemblée, excepté en cas d'urgence, les raisons seront mentionnées dans l'avis de la réunion de l'assemblée. Cette notification indique le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Cet avis pourra être refusé par consentement écrit, par courrier normal, électronique, par câble, télégramme, télex ou par téléfax de chaque administrateur. Aucun acte séparé n'est requis pour les assemblées tenues à heures et endroits spécifiés dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration en nommant par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax, un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir de façon valable seulement si au moins une majorité d'administrateurs est présente.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil par différents moyens tels que la conférence téléphonique ou par d'autres moyens semblables de communication qui permettent donc à plusieurs personnes de participer simultanément à l'écoute des uns et des autres.

Une telle participation sera présumée au même titre que la présence physique à l'assemblée.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est authentique et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration, laquelle a été dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être rédigée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signées par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital sous-crit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2005.

Souscription

La totalité du capital a été souscrite comme suit:

1. M. Christer Carenfelt, prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Mme Birgitta E. Johnsdotter Carenfelt, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

25 % de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7 750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre de administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2005:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, in Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 Janvier 1973, demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Christer Carenfelt, directeur de société, né à Bromma, le 9 février 1941, demeurant à Grev Turegatan 35, SE-114 38 Stockholm, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2005:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. Christer Carenfelt avec M. Mikael Holmberg ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, vol. 145S, fol. 3, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

J. Elvinger.

(076905.3/211/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.